

RÉGIONS : Les requérants d'asile de Bex à leur tour sur le banc des accusés

Date de parution: Mercredi 18 avril 2007

Auteur: Philippe Miauton

VAUD. Quatre ressortissants africains comparaissent aujourd'hui pour incitation à l'émeute dans l'affaire du centre de la Fareas de la cité bellerine. Acor SOS Racisme met en cause l'intervention de la police.

«Pourquoi la police n'a-t-elle pas pris la situation plus au sérieux? Pourquoi n'a-t-elle pas arrêté André Corboz plus tôt?» Ce sont les questions que pose Karl Grünberg, secrétaire général d'Acor SOS Racisme.

Ces mesures auraient en effet peut-être permis d'éviter les échauffourées du 10 mai 2005 à Bex, qui ont vu une trentaine de requérants du centre d'accueil de la Fareas, révoltés par des inscriptions racistes, affronter dans les rues une quarantaine de policiers.

Quatre requérants d'asile, deux Guinéens, un Libérien et un Sierra-Léonais se retrouvent ce mercredi devant le Tribunal correctionnel de Vevey pour incitation à l'émeute. Identifiés comme meneurs par la police, ils sont accusés d'avoir voulu entraîner la foule, mais aussi d'avoir jeté des cailloux contre les policiers et de leur avoir fait signe qu'ils allaient leur trancher la gorge. Rappel des faits.

«Nègres go home»

Cette nuit du 10 au 11 mai, le conseiller communal UDC André Corboz, garagiste de profession, maculait plusieurs murs de la ville de slogans à caractère raciste de type «Nègres go home». La vente de stupéfiants impunément effectuée devant son commerce, aux yeux et au su de toute la population, aurait justifié son acte.

Irrité à la vue de ces graffitis, un groupe de requérants du centre d'accueil s'est constitué pour se rendre au domicile du conseiller communal André Corboz. Dans un premier temps, la police a réussi à repousser la vague, mais la deuxième tentative débouche sur un affrontement entre les forces de l'ordre et une trentaine de requérants.

Manquements dans la police?

Le 15 février dernier, le garagiste a été condamné pour discrimination raciale à 90 jours-amende avec sursis pendant deux ans dans le cadre du premier volet des événements. Ce mercredi, il se présente face aux accusés, puisqu'il est plaignant et qu'il s'est porté partie civile.

A la lecture des rapports d'audition dressés après les bagarres, et que Le Temps s'est procurés, il semble que la police a tardé à réaliser la gravité de ce qui se tramait. Les agents de police ont aperçu à plusieurs reprises André Corboz «muni de son pot de peinture», alors qu'ils avaient déjà pu lire une de ses inscriptions. Ils l'ont également entendu invectiver deux ressortissants africains qu'il avait interpellés d'un: «Rentrez chez vous sales Nègres.»

Plus tard, recroisant le garagiste, la police a pu constater, toujours selon les rapports, que «l'intérieur de ses mains était maculé de sang, ce qui, dans le contexte vécu, pouvait laisser craindre qu'une personne avait été blessée, peut-être même gravement.» A aucun moment le garagiste n'a été arrêté. «Les policiers ne l'ont pas empêché de peindre, et ce qui nous scandalise, c'est que des Noirs, dont l'indignation n'a pas été prise en considération, se retrouvent en jugement pour émeute», critique pour sa part Karl Grünberg.

Manifestation à Lausanne

Pour protester contre cette «banalisation évidente du racisme», une manifestation s'est tenue mardi à Lausanne, à laquelle 200 personnes environ ont participé, selon l'ATS. Le député démocrate-chrétien vaudois Jacques Neiryck, qui participait à la manifestation, a déclaré que ce procès était «inqualifiable». «Le 10 mai 2005, à Bex, le droit fondamental à l'égalité a été violé», a-t-il affirmé.

Valeur d'exemple

Christine Blatti Villalon, responsable du secteur Est des foyers d'accueil de la Fareas, est quant à elle plus nuancée: «Si les inscriptions sont graves, les actes délictueux des ressortissants le sont aussi. Ce jugement aura valeur d'exemple pour l'ensemble des requérants: ils constateront qu'ils ne peuvent faire justice eux-mêmes.»

Le calme semble revenu à Bex

Philippe Miauton

Les habitants n'en peuvent plus de voir leur ville sempiternellement montrée du doigt. A l'image de son syndic socialiste, Michel Flückiger, qui ne veut plus prendre la parole dans le cadre de cette affaire. Pour Alain Michel, municipal en charge de la police, «l'ambiance est nettement plus sereine. Le ressentiment s'est apaisé. Plusieurs actions ont permis de lutter contre les préjugés, notamment les chantiers d'occupations pour les requérants ainsi que le match de foot entre la Fareas et le FC Bex.»

Christine Blatti Villalon, responsable du secteur Est des centres d'accueil: «Les rencontres hebdomadaires dans les salons du centre entre la population et les ressortissants ont aussi favorisé ce nouvel état d'esprit.»

Le sort du centre, dont les citoyens ont demandé la fermeture, reste toutefois encore incertain. Alain Michel attend la réponse écrite sur la position de l'Etat de Vaud. «Pour l'heure, nous ne connaissons ni le possible vendeur de ce bâtiment ni l'éventuel acheteur.»

Pour ce qui est du trafic de stupéfiants, le municipal se réjouit de l'effet produit par l'opération d'envergure menée en novembre par la police, qui avait abouti à l'arrestation d'une vingtaine de personnes et à la fermeture de deux établissements. «Certes, le trafic n'a pas totalement disparu, mais il a considérablement diminué.»

La responsable de la Fareas reconnaît que «depuis novembre, nous n'avons pas eu à effectuer d'avertissement dans le foyer, ni à avertir la police». Elle regrette toutefois que certains clients continuent de tourner autour du centre dans le but de se procurer des substances.